

# ASSEMBLÉE NATIONALE

20 janvier 2017

---

ADAPTATION DU CODE MINIER AU DROIT DE L'ENVIRONNEMENT - (N° 4382)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

## AMENDEMENT

N ° 98 (Rect)

présenté par  
M. Laurent et M. Hutin

-----

### ARTICLE 2

À l'alinéa 28, substituer aux mots :

« impactées d'un point de vue environnemental, sanitaire et socio-économique par »,

les mots :

« situées en tout ou partie dans le périmètre d' ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est difficile de définir le périmètre exact dans lequel les collectivités locale sont concernées. L'impact environnemental, sanitaire et socio-économique est beaucoup trop large pour une définition légale. Il est proposé de lui substituer une définition géographique plus robuste : le territoire administratif. En prenant en compte les trois niveaux de collectivités territoriales, le territoire couvert est large.